

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Albert Feidel.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a vu le jour à Hesse-Cassel, le 25 octobre 1806; aucun antécédent défavorable ne l'a forcé à quitter sa patrie; il s'est engagé le 1^{er} juin 1832, pour la durée de la guerre, au 2^e bataillon du corps des partisans belges, et, depuis cette époque, il a servi constamment dans notre armée; après avoir passé par les différents grades inférieurs, il a été nommé sous-lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à pied, par arrêté royal en date du 1^{er} juillet 1837.

Un mariage contracté à Gand, au mois d'avril 1842, avec la fille du major en retraite De Hollogne, l'attache encore plus étroitement à la Belgique, et les renseignements recueillis établissent qu'il est digne, sous tous les rapports, de la faveur qu'il sollicite.

Les autorités consultées estiment que sa demande en naturalisation extraordinaire peut être accueillie.

Le rapporteur,
HENOT.

Pour le président,
EUG. DE SMET.
